

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 octobre 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : La conseillère M^{me} Guylène Duplessis.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

10-10-883 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 octobre 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 6.5 « Emprunt temporaire / Règlement n° 1557 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels / Services municipaux et travaux connexes / Partie des rues Bellini et Vivaldi / Approbation du MAMROT » et 18.7 « Avis de motion / Règlement n° 1601 / Construction d'un centre multisports » et en y retirant le point 4.7 « Épandage de pesticides le long des emprises ferroviaires du Canadien Pacifique / Résolution d'appui à la Municipalité de la Paroisse de Saint-Télesphore »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2010

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.1 Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer / Aide financière

4.2 Opération Nez rouge / Commanditaire soirée exclusive

4.4 Moisson Sud-Ouest / Campagne annuelle de financement

4.6 Nomination du maire suppléant / Mois de novembre et décembre 2010 ainsi que janvier et février 2011

5. GREFFE

5.1 Résiliation de bail / Location des terrains de tennis Saint-Jean-Baptiste / Centre sportif Vaudreuil-Dorion Itée

5.2 Acte de tolérance / Servitude / 154, rue Lefebvre / Modification de la résolution 10-09-799

5.3 Vente pour défaut de paiement de taxes 2010 / Ordonnance

6. TRÉSORERIE

6.1 Subvention / Ministère des Transports du Québec / Amélioration du réseau routier / Rue Pie-XII

6.2 Contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels / Renouvellement

- 6.3 Nomination du vérificateur externe / Exercice financier 2010
- 6.4 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2011 / MAMROT
- 6.5 Emprunt temporaire / Règlement n° 1557 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels / Services municipaux et travaux connexes / Partie des rues Bellini et Vivaldi / Approbation du MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service action communautaire / Embauche temporaire de M^{me} Jenna-Lee Preston-Sauvé à titre de monitrice aquatique
- 7.2 Service sécurité incendie / Embauches temporaires / Pompiers à l'essai
- 7.3 Service de la trésorerie / Embauche temporaire de M^{me} Louise Desmarais à titre de commis à la taxation/perception

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal / Subvention pour l'année 2010
- 10.2 Création et fabrication du monument « Je suis... » / Studio Artefact / Productions Yves Nicol / Autorisation de paiement des coûts supplémentaires et finaux

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Softball Québec / M^{me} Karelle Côté / Aide financière
- 11.2 Contrat / Commandite publicitaire / Club de hockey les Mustangs

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Aménagement, lettrage et achat d'accessoires / Camion dédié aux travaux de signalisation
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-50 / Fourniture de granulats pour abrasifs – Hiver 2010-2011
- 13.3 Construction / Traverse piétonnière sécurisée / Rue Valois

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Ordres de changement n^{os} 51 et 52 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496

16. URBANISME

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1512-03 / Règlement modifiant le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1606 / Financement / Subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme PRECO
- 18.3 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-142 / Modification du nombre de cases de stationnement exigé par logement / Habitations multifamiliales de 4 étages et plus / Zone C3-354
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-142 / Modification du nombre de cases de stationnement exigé par logement / Habitations multifamiliales de 4 étages et plus / Zone C3-354

- 18.5 Adoption / Règlement n° 1605 / Honoraires professionnels / Étude de pré-ingénierie / Préparation de plans et devis / Surveillance des travaux / Démarrage équipements / Construction, mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration ainsi que les travaux connexes
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1607 / Systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1601 / Construction d'un centre multisports

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

10-10-884 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

10-10-885 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-10-886 CENTRE DE BIEN-ÊTRE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE POUR PERSONNES ATTEINTES DE CANCER / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer;

CONSIDÉRANT que les résidents de la Ville de Vaudreuil-Dorion peuvent bénéficier de leurs services et soutien;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) à titre d'aide financière soit octroyé au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-10-887 OPÉRATION NEZ ROUGE / COMMANDITAIRE SOIRÉE EXCLUSIVE

CONSIDÉRANT la demande de commandite exclusive d'une soirée lors de la campagne Opération Nez rouge 2010;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rendre les routes sécuritaires, de prévenir les accidents en offrant un service d'accompagnements et d'éduquer la population de conducteurs automobile à prendre conscience des devoirs civiques liés à un tel privilège;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de six cents dollars (600 \$) soit octroyé au Centre d'action bénévole L'Actuel à titre de commandite exclusive d'une soirée dans le cadre du service d'accompagnements offert à la population de Vaudreuil-Dorion par Opération Nez rouge du 3 au 31 décembre 2010 inclusivement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-10-888 MOISSON SUD-OUEST / CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Moisson Sud-Ouest dans le cadre de sa campagne de financement 2010-2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit octroyé à Moisson Sud-Ouest dans le cadre de sa campagne annuelle de financement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-10-889 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2010 AINSI QUE JANVIER ET FÉVRIER 2011

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Paul Dumoulin soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2010 ainsi que pour les mois de janvier et février 2011.

« ADOPTÉE »

10-10-890 RÉSILIATION DE BAIL / LOCATION DES TERRAINS DE TENNIS SAINT-JEAN-BAPTISTE / CENTRE SPORTIF VAUDREUIL-DORION LTÉE

CONSIDÉRANT le bail intervenu avec Centre sportif Vaudreuil-Dorion ltée pour la location des terrains de tennis Saint-Jean-Baptiste durant la saison hivernale afin de permettre l'exploitation d'un centre de tennis privé, le tout conformément à la résolution 09-09-672;

CONSIDÉRANT que le locataire est en défaut de respecter plusieurs des obligations prévues au bail et qu'elle a été mise en demeure d'y remédier;

CONSIDÉRANT que le locataire, en date des présentes, refuse ou néglige toujours de remédier aux défauts constatés;

CONSIDÉRANT la faillite de Centre sportif Vaudreuil-Dorion ltée en date du 12 octobre 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le bail intervenu avec Centre sportif Vaudreuil-Dorion ltée soit résilié;

QUE la résolution 09-09-672 soit abrogée à toute fin que de droit.

« ADOPTÉE »

10-10-891 ACTE DE TOLÉRANCE / SERVITUDE / 154, RUE LEFEBVRE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 10-09-799

CONSIDÉRANT la résolution 10-09-799;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général adjoint;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE les quatre (4) derniers paragraphes de la résolution 10-09-799 relatifs à la conclusion d'un acte de tolérance soient radiés.

« ADOPTÉE »

10-10-892 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2010 / ORDONNANCE

CONSIDÉRANT l'état produit par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés au Conseil aux termes de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique en la salle des délibérations du Conseil municipal le 10 décembre 2010 à quatorze heures (14 h), conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles à l'égard desquels les taxes imposées pour les années 2009 et antérieures n'ont pas été payées en totalité, à l'exception des immeubles :

- dont le solde des taxes dû pour l'année 2009 est inférieur à 10 % des taxes annuelles jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150 \$);
- dont les titres de droit de propriété ne peuvent être explicitement établis;

à moins qu'avant le 10 décembre 2010, les propriétaires des immeubles devant être vendus à l'enchère publique n'aient acquitté en totalité le montant des taxes imposé pour les années 2009 et antérieures ainsi que les intérêts courus sur les taxes impayées et les frais.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Paul Dumoulin quitte son siège.

10-10-893 SUBVENTION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER / RUE PIE-XII

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve les dépenses des travaux d'amélioration exécutés sur la rue Pie-XII et ce, pour un montant subventionné de cinquante-sept mille cinq cents dollars (57 500 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue dont la gestion incombe à la Ville de Vaudreuil-Dorion et que le dossier de vérification a été constitué.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Paul Dumoulin reprend son siège.

**10-10-894 CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS /
RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT que le contrat annuel de soutien aux logiciels et progiciels de GFI Solutions d'affaires inc. utilisé par le Service de la trésorerie doit être renouvelé pour l'année 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de soutien aux logiciels et progiciels n° RMU1187-07 et ses annexes soumis par la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 et ce, pour un montant de vingt-huit mille six cent trente-deux dollars et soixante-quatre cents (28 632,64 \$), taxes applicables non comprises.

(Budget 2011)

« ADOPTÉE »

10-10-895 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE / EXERCICE FINANCIER 2010

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit nommer un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un vérificateur externe pour l'exercice financier 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit nommée la firme Goudreau Poirier inc., comptables agréés, à titre de vérificateur externe pour l'audit des états financiers 2010 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et ce, pour un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-413;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-10-896 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF / RÔLE D'ÉVALUATION
FONCIÈRE 2011 / MAMROT**

La Ville prend acte de la modification apportée par la Direction de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'exercice financier 2011, lesquels sont établis comme suit :

- proportion médiane : 94 %
- facteur comparatif : 1.06

10-10-897 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1557 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS / SERVICES MUNICIPAUX ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DES RUES BELLINI ET VIVALDI / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 14 octobre 2010, le Règlement d'emprunt n° 1557 décrétant une dépense de deux millions cinquante-deux mille dollars (2 052 000 \$) et un emprunt de six cent quatre-vingt-trois mille dollars (683 000 \$) autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie des rues Bellini et Vivaldi;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit six cent quatre-vingt-trois mille dollars (683 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

10-10-898 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} JENNA-LEE PRESTON-SAUVÉ À TITRE DE MONITRICE AQUATIQUE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Jenna-Lee Preston-Sauvé à titre de monitrice aquatique au sein du Service action communautaire et ce, à compter du 25 septembre 2010, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-10-899 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHES TEMPORAIRES / POMPIERS À L'ESSAI

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 1^{er} octobre 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Chrystelle Nadeau et de MM. Mathieu Labrosse, Miguel Plourde et Éric Dubois-Maisonnette aux postes de pompiers à l'essai au sein du Service sécurité incendie et ce, à compter du 19 octobre 2010, aux salaires prévus aux différents taux horaire de l'article 28 – « Salaires » de la convention collective de travail en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite convention collective;

QUE M^{me} Nadeau ainsi que MM. Labrosse, Plourde et Dubois-Maisonnette auront une période de probation de douze (12) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service sécurité incendie ou de son représentant, ils pourront être confirmés aux postes de pompiers classe 2;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès soient adressés à M^{me} Nadeau ainsi qu'à MM. Labrosse, Plourde et Dubois-Maisonneuve.

« ADOPTÉE »

10-10-900 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} LOUISE DESMARAIS À TITRE DE COMMIS À LA TAXATION/PERCEPTION

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Louise Desmarais à titre de commis à la taxation/perception au sein du Service de la trésorerie et ce, à compter du 4 octobre 2010, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 5), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-10-901 SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE VAUDREUIL-CAVAGNAL / SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif de la culture lors de sa rencontre tenue le 13 novembre 2009;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes culturels qui contribuent à la vitalité et au rayonnement de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) à titre de subvention soit octroyé à la Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal;

QUE ce montant sera versé sur présentation des factures inhérentes aux dépenses visées par ladite subvention;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-10-902 CRÉATION ET FABRICATION DU MONUMENT « JE SUIS... » / STUDIO ARTEFACT / PRODUCTIONS YVES NICOL / AUTORISATION DE PAIEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES ET FINAUX

CONSIDÉRANT que la modification du concept du monument « Je suis... » a entraîné de la part des fournisseurs les coûts supplémentaires suivants :

- Studio Artefact pour un montant de trois mille quatre cent soixante-treize dollars et seize cents (3 473,16 \$), incluant les taxes applicables;
- Productions Yves Nicol pour un montant de neuf mille cent quatre dollars et cinquante cents (9 104,50 \$), incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que pour chacun de ces fournisseurs, le montant total de la facture excède vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), soit :

- Studio Artefact pour un montant de vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (27 983,97 \$), incluant les taxes applicables;
- Productions Yves Nicol pour un montant de vingt-six mille cinq cent soixante-dix-sept dollars et cinquante-cinq cents (26 577,55 \$), incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* exclut de l'obligation du processus d'appel d'offres les services reliés au domaine artistique;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie les contrats accordés aux fournisseurs susdits et autorise le paiement de leur facture;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-721;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-10-903 SOFTBALL QUÉBEC / M^{ME} KARELLE CÔTÉ / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que M^{me} Karelle Côté, résidente de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est membre de la fédération sportive de Softball Québec;

CONSIDÉRANT que M^{me} Côté a notamment participé au championnat international de Softball de Montréal du 1^{er} au 4 juillet 2010 ainsi qu'au National Pony à Columbus en Ohio du 24 au 31 juillet 2010;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit octroyé à Softball Québec à titre d'aide financière pour M^{me} Karelle Côté pour sa participation à divers championnats nationaux et internationaux au cours de l'année 2010;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation aux événements susdits;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-10-904 CONTRAT / COMMANDITE PUBLICITAIRE / CLUB DE HOCKEY LES MUSTANGS

CONSIDÉRANT l'offre du Club de hockey les Mustangs (9085-9935 Québec inc.) pour la conclusion d'un contrat de commandite pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT l'importante visibilité offerte à la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le cadre du contrat à intervenir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité loisirs;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de conclure avec 9085-9935 Québec inc., pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, un contrat de commandite comportant minimalement la fourniture des éléments publicitaires prévus au contrat en vigueur pour la saison 2009-2010;

QU'en contrepartie, la Ville paye à 9085-9935 Québec inc. les sommes suivantes, taxes applicables non comprises :

- 20 000 \$ en 2010;
- 15 000 \$ en 2011;
- 15 000 \$ en 2012;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-10-905 ADJUDICATION DE CONTRAT / AMÉNAGEMENT, LETTRAGE ET ACHAT D'ACCESSOIRES / CAMION DÉDIÉ AUX TRAVAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT que la Ville a fait l'acquisition d'un camion spécialement dédié aux travaux de signalisation;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'organiser des espaces de travail et de faire l'achat d'accessoires afin de compléter l'aménagement dudit camion;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à la suite des demandes de prix relativement aux travaux précités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Halrai, 340, rue Marie-Curie, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour l'aménagement intérieur du camion tel que détaillé dans la soumission n° 3120 datée du 5 octobre 2010 et ce, pour un montant de sept mille six cent dix dollars (7 610 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par P. E. Boisvert Auto, 2, boulevard Marie-Victorin, Boucherville (Québec), J4B 1V5, pour la fourniture de deux (2) miroirs latéraux et ce, pour un montant de quatre cent quatre-vingt-un dollars et cinquante cents (481,50 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée Advantage Ford, 30, boulevard Don Quichotte, Île-Perrot (Québec), J7V 6N5, pour la fourniture de marchepieds et ce, pour un montant de quatre cent sept dollars (407 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Lucky Stripe, 607, rue Chicoine, bureau 10, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 9J3, pour le lettrage complet du véhicule et ce, pour un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en deux (2) ans à compter de l'année 2011.

« ADOPTÉE »

10-10-906 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-50 / FOURNITURE DE GRANULATS POUR ABRASIFS – HIVER 2010-2011

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de soumissions par voie d'invitation pour la fourniture de granulats pour abrasifs pour la saison hivernale 2010-2011, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 septembre 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-50;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture des matériaux suivants :

- sable tamisé avec transport, au prix unitaire de dix-sept dollars (17 \$) / tonne métrique, taxes applicables non comprises;
- sable tamisé sans transport, au prix unitaire de douze dollars et cinquante cents (12,50 \$) / tonne métrique, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Asphalte Trudeau Ltée, 200, autoroute du Souvenir, Île-Perrot (Québec), J7V 5L8, pour la fourniture des matériaux suivants :

- pierre concassée avec transport, au prix unitaire de seize dollars et soixante-dix cents (16,70 \$) / tonne métrique, taxes applicables non comprises;
- pierre concassée sans transport, au prix unitaire de onze dollars (11 \$) / tonne métrique, taxes applicables non comprises;

Le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-10-50;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de granulats pour abrasifs pour la saison hivernale 2010 – 2011 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

10-10-907 CONSTRUCTION / TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SÉCURISÉE / RUE VALOIS

CONSIDÉRANT plusieurs demandes formulées par des citoyens du secteur pour sécuriser les approches et le tronçon de la rue Valois adjacent au parc Dorion Garden;

CONSIDÉRANT que le Comité de circulation, à la suite de l'analyse du dossier lors de sa rencontre tenue le 18 août dernier, recommande la construction d'une traverse piétonnière sécurisée surélevée permanente vis-à-vis de l'immeuble sis au 670, rue Valois;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts de construction préparée par le Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la construction d'une traverse piétonnière sécurisée surélevée permanente sur la rue Valois, le tout tel que montré au plan préparé par le Service des travaux publics;

QUE la Ville autorise le Service des travaux publics à réaliser la construction de ladite traverse et ce, pour un coût n'excédant pas onze mille dollars (11 000 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-527;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-10-908 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 51 ET 52 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N^O 1496

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 51 et 52 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n^O 1496 » totalisant un montant de cinq mille huit cent vingt-quatre dollars et cinquante et un cents (5 824,51 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1496.

« ADOPTÉE »

10-10-909 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1512-03 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1512 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

10-10-910 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1606 / FINANCEMENT / SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt de quatre cent onze mille quatre cent trente dollars (411 430 \$) afin de financer une subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme PRECO.

10-10-911 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-142 / MODIFICATION DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉ PAR LOGEMENT / HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 4 ÉTAGES ET PLUS / ZONE C3-354

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-142 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer l'article 3.2.100 s'appliquant à la zone C3-354 et fixant le nombre de cases de stationnement exigé à 1,5 case par logement pour les habitations multifamiliales ayant 4 étages et plus »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} novembre 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-10-912 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-142 / MODIFICATION DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉ PAR LOGEMENT / HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 4 ÉTAGES ET PLUS / ZONE C3-354

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer l'article 3.2.100 s'appliquant à la zone C3-354 et fixant le nombre de cases de stationnement exigé à 1,5 case par logement pour les habitations multifamiliales ayant 4 étages et plus.

10-10-913 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1605 / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ÉTUDE DE PRÉ-INGÉNIERIE / PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / DÉMARRAGE ÉQUIPEMENTS / CONSTRUCTION, MISE À NIVEAU ET AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE LES TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1605 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1605 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation de l'étude de pré-ingénierie, la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux incluant le démarrage des équipements ainsi que les travaux de construction, de mise à niveau et d'agrandissement de l'usine d'épuration y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes en décrétant un emprunt de trente-quatre millions six cent mille dollars (34 600 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

10-10-914 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1607 / SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement relatif aux systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

10-10-915 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1601 / CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTISPORTS

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant les dépenses d'honoraires professionnels et les travaux de construction d'un centre multisports localisé au 3093, boulevard de la Gare, ainsi que tous les autres travaux connexes, en décrétant un emprunt de vingt-huit millions huit cent mille dollars (28 800 000 \$).

10-10-916 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Tenue d'un lave-o-thon les 24 et 27 septembre 2010 / École Lionel-Groulx.

« ADOPTÉE »

10-10-917 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

10-10-918 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-10-919 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 17 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier